

Déclaration du Conseil national de la CFDT Retraités réuni les 12, 13 et 14 avril 2023 sur le "Bien vieillir", la prévention de la perte d'autonomie et l'aide active à mourir.

Le conseil national de la CFDT Retraités réuni les 12, 13 et 14 avril 2023, a pris connaissance des déclarations du ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, lors de la restitution du Conseil national de la refondation (CNR) Bien vieillir.

Le ministre dévoilera en juin un plan d'action reprenant des propositions du CNR Bien vieillir. Selon le ministre, des mesures financières seront intégrées dans le Projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) 2024.

Par ailleurs, la CFDT Retraités estime que la discussion au Parlement de la proposition de loi « renforcement du pilotage de la politique de prévention de la perte d'autonomie », ouvre des perspectives. En effet, les députés ont approuvé, en première lecture le 13 avril 2023, le principe d'une loi de programmation pluriannuelle qui devrait être adoptée avant le 1er septembre 2023.

Lors de la rencontre avec le ministre, prévue à ce jour le 9 mai prochain, la CFDT Retraités demandera des précisions concernant les différentes annonces ministérielles et la future loi de programmation pluriannuelle. Elle rappellera la nécessité d'intégrer dans cette loi les sujets de gouvernance et de financement pérenne.

La CFDT Retraités réaffirme le droit pour chacun d'être acteur de sa fin de vie. Elle sera attentive aux suites données aux propositions de la convention citoyenne et à l'engagement présidentiel de généraliser les soins palliatifs sur tout le territoire et de proposer au Parlement un projet de loi sur l'aide active à mourir.

Le conseil se félicite de la participation massive des retraités dans les manifestations contre la réforme des retraites montrant toute leur solidarité avec les salariés.

Déclaration du Conseil national de la CFDT Retraités des 12, 13 et 14 avril 2023